

Image not found or type unknown



Succession après renonciation.

Par **versoerso**, le **01/07/2012 à 15:04**

Bonjour,rnrnMes neveux ont renoncé à l'heritage de leur père, mon frère. Ont ils droit à la succession de mon père leur grand père ?rnrnMerci pour le renseignement et bel été à tous.rnrnversoerso

Par **amajuris**, le **01/07/2012 à 17:56**

bjr,rnvous voulez dire que vos neveux ont renoncé à la succession de leur père.rnmais vos neveux hériteront de leur grand père en représentation de leur père décédé.rnle refus de la succession de leur père ne les prive pas de la succession de leur grand père.rnarticle 754 du code civil.rncdt

Par **versoerso**, le **01/07/2012 à 18:59**

merci,rnrncomme ça les choses sont plus claires, j'avais peur que ce qu'ils hériteraientrnpayerait les dettes de mon frère, ce qui serait injuste,puisque mes neveux n'y sont pour rien bonne soirée et merci